



Délibération 2023-001

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Date de la convocation : jeudi 02 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf février, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

Absente excusée : TRAVERT Dominique

Secrétaire de séance : ROUXEL Dominique

Objet : ASSOCIATION SYNDICALE DES BAS-FONDS DE LA DOUVE – AVIS SUR LE PROJET DE RENATURATION DU GORGET

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu le 03 janvier 2023 une saisine de Monsieur le Préfet de la Manche pour avis de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte sur les travaux de reméandrage du Gorget portés par l'Association Syndicale Autorisée de la Douve. Ces travaux se situent pour partie dans la Réserve Nationale Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie et nécessitent, à ce titre, une autorisation préfectorale.

Pour éclairer la décision de Monsieur le Préfet, les communes concernées par les travaux, dont Saint Sauveur le Vicomte fait partie, sont consultées. Le délai de réponse est de trois mois à compter de la réception du mail.

Monsieur le Maire présente le dossier qui a été transmis aux conseillers et plus particulièrement le plan des travaux envisagés sur la commune de Saint Sauveur le Vicomte. Il précise les modalités de financement de ce projet, à savoir la prise en charge de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de 10 % par la communauté d'Agglomération du Cotentin et de 10 % par la communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix pour et 14 abstentions :

- valide le projet de renaturation du Gorget pour ce qui concerne la commune de Saint Sauveur le Vicomte,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS